

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 409

Rubrik: Les femmes et la Société des Nations

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

institutions d'assistance privées ou publiques est actuellement si importante. La Commission a tenu compte de cette idée en insérant dans son rapport à la séance plénière un passage qui a été relevé aussi dans le rapport oral. « La Commission, a déclaré le rapporteur, se basant sur le principe de l'égalité juridique des sexes, a été d'avis à l'unanimité qu'il serait désirable d'assurer la participation des femmes à l'organisation administrative des systèmes d'indemnisation des chômeurs ». Ce questionnaire doit également faire l'objet de notre attention à nous femmes et, sur le plan suisse, il faudrait particulièrement le recommander à la « Commission pour la lutte contre les effets du chômage » de l'Alliance nationale des Sociétés féminines.

On peut considérer comme d'un heureux présage, pour la discussion de ces questions l'année prochaine, le fait que les nouvelles conventions concernant les assurances sociales observent toujours et partout le principe de l'égalité de traitement des deux sexes. Il est vrai que les projets du Bureau international du Travail prévoyaient une différence: la limite de revenu à laquelle était subordonné le droit des travailleurs vieux ou invalides à une pension devait pouvoir varier « avec le sexe ». Partant de la supposition que la législation des différents pays pourrait, en tenant compte de niveau de salaires inférieur des femmes, fixer cette limite plus bas pour les femmes que pour les hommes, M^{me} Betzy Kjelsberg, délégué du gouvernement norvégien, a proposé la suppression de ces mots. Il est étonnant que ce soit le délégué d'un pays de l'*Open Dor*, soit le Danemark, qui s'y soit opposé en séance de Commission, en se prévalant d'une différence de cet ordre dans la législation de son propre pays; toutefois, la proposition de M^{me} Kjelsberg a été adoptée par 18 voix contre 13. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de féliciter M^{me} Kjelsberg de ce succès, au cours d'un déjeuner très cordial offert en l'honneur de quelques déléguées par l'aimable rédactrice du *Mouvement Féministe*, qui eut lieu immédiatement après cette séance décisive.

Malgré l'invitation du directeur du Bureau international du Travail, mentionnée plus haut, peu de femmes ont assisté à la Conférence cette année. Le véritable but des dispositions du traité de paix, invoquées par la lettre d'invitation, est — nous tenons à le relever ici — d'assurer aux ouvrières, aux salariées, une représentation à la Conférence. Il serait donc particulièrement souhaitable que les déléguations ouvrières comprennent un plus grand nombre de femmes. A cette dernière Conférence, ne se trouvait du côté ouvrier, à part M^{me} Wasniewska (Pologne), qui participe à ses travaux depuis plusieurs années déjà, que Miss Anne Loughlin, une syndicaliste anglaise, personnalité très sympathique et marquant des dispositions particulières pour la collaboration parlementaire à Genève. Dans le groupe gouvernemental ont fonctionné M^{mes} Carvalho (Brésil), Arenholt (Danemark), Palencia (Espagne), Letellier (France), Kjelsberg (Norvège), Stenberg (Hollande), Hesselgren (Suède) et Schmidt (Suisse). De plus, Miss Mary Anderson, la distinguée directrice du Bureau féminin du Département du Travail des Etats-Unis a, pour la première fois, assisté à la Confé-



Cliché Mouvement Féministe
M^{me} Betzy KJELSBERG

Inspectrice du travail, déléguée du gouvernement norvégien, présidente du Conseil National des Femmes norvégiennes



Cliché Mouvement Féministe
M^{me} LETELLIER

Inspectrice du travail, conseillère technique du gouvernement français, rapporteur sur la question des bureaux de placement payants

rence en qualité d'observatrice. En revanche, des figures familières, comme Augusta Rosenberg (Hongrie), Milena Atanatskovitch (Yougoslavie), Agnès Möhrke (Allemagne) et d'autres, manquaient. Toutes les déléguées présentes ont fait de leur mieux. Mais, pour assurer un succès aux démarches féministes, il faudrait que ces prochaines années, des femmes capables et au courant des questions soient envoyées à la Conférence en plus grand nombre.

(Trad. française.) DORA SCHMIDT.

IN MEMORIAM

M^{lle} Eugénie Lalive

La mort de leur amie et collègue a fortement chagriné les suffragistes de La Chaux-de-Fonds. Nous savons tous la perte que nous faisons: Eugénie Lalive, féministe convaincue, a présidé en son temps notre Groupe suffragiste, auquel elle était très attachée. Son intelligence, son grand bon sens et sa pondération faisaient d'elle la conseillère écoutée, et nous l'estimions tous pour sa loyauté à toute épreuve. Elle avait un grand cœur maternel et a prodigué à deux jeunes membres de sa famille, entre autres, les bienfaits d'un dévouement allant jusqu'au sacrifice.

Après quelques années d'enseignement à l'école primaire, quand on réorganisa l'école ménagère, Eugénie Lalive fut appelée à mettre sur pied les différents services de l'école, cuisine, lessive, repassage, etc. Tout le monde chaudi-fournier savait — et on l'a répété au bord de sa tombe encore béante — que M^{lle} Lalive a été pendant vingt-cinq ans une pédagogue remarquable à laquelle les élèves s'attachaient; elle savait les développer de plus d'une manière. On a surtout apprécié la façon dont elle a su faire évoluer l'enseignement culinaire, toujours préoccupée des méthodes et des régimes nouveaux, au courant — et à fond comme elle faisait toute chose — de

la composition et de la valeur de tous les aliments possibles, et rendant ainsi ses cours théoriques et pratiques tout à fait *up to date*. Qu'elle ait eu en mains les élèves des écoles, ou les jeunes filles et les femmes des cours du soir pour les chômeuses, elle s'est toujours dépensée sans compter.

Le grand événement de sa vie a été, je pense, son voyage au Chili, où elle séjourna près d'un an chez un neveu qu'elle aimait comme un fils. Elle a, par des causeries pleines de charme, fait profiter le Groupe suffragiste, ainsi que d'autres Sociétés, de tout ce qu'elle avait su voir et observer là-bas.

Sans avoir jamais été malade, Eugénie Lalive éprouvait depuis quelques années une fatigue devenue chronique. La station verticale auprès du grand fourneau de l'école devenait chaque mois plus pénible, et une fois rentrée dans son gentil appartement, elle aimait s'y reposer en lisant ou en écrivant. Elle avait toujours quelque article en train sur des questions ménagères, à côté du bulletin professionnel qu'elle rédigeait; l'on faisait souvent appel, et de divers côtés, à ses connaissances étendues.

Elle a souffert quelques semaines, avant de s'en aller dans la paix éternelle à laquelle l'avait préparée sa foi très grande — elle était catholique et d'origine fribourgeoise. Avec elle a disparu une des forces de notre ville, et son souvenir durera.

JEANNE VUILLIOMENET.

Femmes députées

Pour la première fois une femme, Miss Marion Shimmim siège dans le Parlement de l'Ile de Man (qui porte le nom caractéristique de *Chambre des Clefs*). Bien que cette île de la mer d'Irlande ait le même régime parlementaire que la Grande-Bretagne, aucune femme n'avait encore été élue députée. Miss Shimmim appartient au parti travailliste.



Les Femmes et la Société des Nations

Contre les stupéfiants

Le 9 juillet dernier vient d'entrer en vigueur la Convention limitant la fabrication et réglementant la distribution des stupéfiants, 39 pays (dont le nôtre !) l'ayant ratifiée. Ce chiffre élevé de ratifications constitue un record pour une convention technique de la S.d.N., et nous pouvons nous en féliciter chaudement. Il y a assez longtemps, en effet, que la lutte est menée contre cet empoisonnement par des stupéfiants, empoisonnement bien plus grave que ne s'en doutait un bon public, trop enclin à croire que c'était seulement le fait de quelques personnages d'un monde spécial; et — c'est triste à dire, mais il faut le dire — il y a longtemps aussi que des influences, pour ne pas parler de pressions, s'exerçaient contre toute mesure efficace dans ce domaine ! Hélas ! la production et le trafic des stupéfiants ne sont-ils pas — tout comme le trafic des armes — une source d'importants bénéfices ?...

A l'occasion de l'entrée en vigueur de cette si importante Convention, nous avons pensé que les quelques précisions qui suivent intéresseront nos lecteurs.

E. Go.

C'est en 1909 déjà que, sur l'initiative des Etats-Unis, eut lieu à Shanghai une réunion internationale chargée de discuter la question de la lutte contre les stupéfiants. Les résolutions qui y furent votées servirent de base à la première Convention de l'Opium, établie par la Conférence de La Haye en janvier 1912. Cette Convention fixait un certain nombre de mesures de contrôle applicables à tous les stupéfiants, mais ce contrôle ne pouvait guère se faire que sur le plan national, ce qui le rendait peu efficace.

L'institution de la Société des Nations dota le monde d'un organisme capable de s'occuper des contrôles internationaux, et la S.d.N. a été chargée juridiquement, par l'art. 23 c du Pacte, du contrôle général des accords relatifs aux stupéfiants. Vint d'abord la Convention de Genève de 1925, qui institua la limitation indirecte de la fabrication en créant un contrôle international des transactions commerciales, par un système de certificats d'importation et d'exportation permettant de s'assurer que ces transactions se faisaient dans des buts scientifiques et médicaux. Un Comité Central fut chargé de surveiller constamment, au moyen des statistiques fournies par les gouvernements, le mouvement du marché international. Ces mesures ont été fort utiles, mais l'on s'est bien rendu compte cependant qu'elles étaient encore insuffisantes, et que seule la limitation directe de la fabrication, selon un plan concerté, correspondrait à une lutte vraiment efficace. C'est ce que



Publications reçues

Reportage en Espagne

ALICE LA MAZIERE: *Nouvelle Espagne*, étude critique. Editions Baudinière, Paris, 12 f. fr.

Après le Maroc, l'Espagne. M^{me} Alice La Mazière, voyageuse, reporter, écrivain, a l'excellente habitude, que n'a pas chacun, à ce qu'on dit, — mais peut-être calomnie-t-on les auteurs de récits de voyages! — d'aller voir un pays avant d'en parler! S'étant posé la question: « L'Espagne vit-elle plus heureuse sous la République? », elle a passé les Pyrénées, et le livre qu'elle en rapporte sous le titre *Nouvelle Espagne* est intéres-

sant, très documenté, et a reçu en France un accueil des plus favorables.

Alice La Mazière a voulu tout voir, de la capitale aux petites villes de province, des salons aux mines de mercure ou de charbon; elle a su rencontrer des personnages de marque, mais aussi des paysans des ouvrières, des dentellières. Son reportage a l'accent de la vérité.

Au point de vue scolaire, tout était à faire dans la nouvelle Espagne: pour que tous les petits enfants puissent aller à l'école, il manque 27.000 classes! « Partout on sème des écoles, comme du grain dans les sillons. » Mais former 27.000 maîtres! Quelle tâche! Les missions pédagogiques ont été créées pour « secouer le lincoln sous lequel s'endormait l'Espagne. Des équipes d'étudiants et d'étudiantes, avec phono, cinéma, appareil de T. S. F., orphéon, se rendent en voitures dans les villages, y restent une semaine, font des cours aux instituteurs, et quand vient le crépuscule, donnent des représentations gratuites avec chœurs. » Pour la population de ces villages très éloignés les uns des autres, quelle aubaine que ces missions! Avant de quitter une localité, elles y laissent des livres qui seront le noyau d'une bibliothèque.

Dans un de ces jardins publics tout embaumés de roses, qui sont la parure de l'Espagne, la voyageuse a vu une bibliothèque charmante. Derrière un grand banc de pierre semi-circulaire, on a fixé une armoire de tôle peinte dont le gardien du parc a la clef. Vous vient-il l'envie de lire dans ce décor exquis, on vous prêterait un livre sur parole, que vous rendrez avant de quitter le jardin.

Les Espagnoles auxquelles la République a

accordé le droit de vote, sont souvent incultes. Peut-on s'en étonner quand on sait que le nouveau régime s'occupe de la féminisation de l'enseignement primaire et prévoit qu'une bonne moitié des écoles projetées recevront des filles: autant dire que l'instruction des jeunes Espagnoles du peuple avait été honteusement sacrifiée.

Les enfants en Espagne paraissent être redoutablement précoces, si l'on en juge par deux traits que rapporte M^{me} La Mazière: à Malaga, la police découvre un groupement communiste enfantin, dont les membres ont de neuf à quatorze ans. La présidente centrale des nombreux groupements de ce genre dont on vient d'apprendre l'existence est une fillette madrilène âgée de treize ans! De plus, aux devantures des libraires se voit un livre nouveau sur la sexualité, dont l'auteur est une jeune fille de quinze ans! Les gosses s'amusent de façon bizarre dans la péninsule, il faut en convenir.

Almagno est la ville des dentellières. La dentelle d'Almagno se fait aux fuseaux, elle est belle et se vend bien. Les douze cents ouvrières gagnaient de quoi vivre quand des intermédiaires sans scrupule s'en mêlèrent. Aujourd'hui, elles sont presque réduites à la famine. Une dentellière travaillant de 6 heures du matin à 8 heures du soir, avec un répit d'une heure à midi, gagne trente sous français, donc à peu près trente centimes suisses. Et dire que ce métier de meurtre-de-faim est enseigné à une quarantaine de fillettes... La population d'Almagno compte 80 % de tuberculeux.

Heureusement que la vie est peu chère. On ne dépense presque rien en Espagne, dit notre auteur. Les chemins de fer — si l'on a soin de

prendre un billet kilométrique, — les hôtels et les restaurants, rigoureusement propres, paraissent, les taxis et tout ce qu'achète un voyageur en cours de route, sont à des prix défilant toute concurrence. L'avantage n'est que pour l'étranger: pour la dentellière d'Almagno et les autres gagnepetit, les salaires ne permettent que les pommes de terre à l'huile, et encore.

Lisez le livre d'Alice La Mazière, si vous voulez connaître l'état actuel de l'Espagne; qu'il s'agisse de questions politiques, économiques ou éducatives, vous ne sauriez trouver un meilleur guide.

J. V.

Questions d'éducation

Bureau international d'Education. 5^{me} cours pour le personnel enseignant: Comment faire connaître la Société des Nations et développer l'esprit de coopération internationale? 131 p. Prix 3 francs. B. I. E. rue des Marais, 44, Genève.

Voici le recueil des conférences, en partie résumées, données aux 73 participants du cours de 1932 pour le personnel enseignant et organisé à Genève par le B. I. E. Les élèves appartenaient à 15 pays, 43 étaient des boursiers de 7 pays. Les noms des professeurs garantissent la haute valeur du cours: ce sont MM. G. Kullmann et E. Radicsics du Secrétariat de la S. d. N., G. Thélin du B. I. T., Ernest Bovet, les professeurs Pierre Bovet, J. Piaget, A. Zimmern, W. Mohrenhenn (Glogau) et M^{lle} Butts.

Nous ne saurions assez recommander la lecture et la méditation de ce rapport, autant aux institutrices et professeurs qu'aux parents. Que d'aperçus suggestifs sur notre monde en révolution, sur les essais de coopération interna-

fixa la Convention signée à Genève le 13 juillet 1931, et qui vient d'entrer en vigueur.

Grâce au système établi par cette Convention, il va exister, au siège même de la S. d. N., une sorte de comptabilité centrale du trafic mondial des drogues, dont l'objet sera de limiter la fabrication aux quantités strictement requises pour les besoins médicaux et scientifiques. Il est constitué un Organe de contrôle composé de 4 membres, dont l'un est notre compatriote, le Dr Carrière, désigné par l'Office International d'hygiène publique de Paris. Cet Organe de contrôle établira un état des quantités de drogues qui peuvent être fabriquées chaque année pour les besoins légitimes. Il déterminera également les limites dans lesquelles un pays pourra en importer. Le Comité central de l'opium, sur la base des statistiques reçues, vérifiera si les pays se sont conformés aux prescriptions de l'Organe de contrôle. En un mot, il ne sera plus permis à l'avenir à un Etat de produire, d'importer ou d'exporter des stupéfiants sans se soumettre au contrôle de la S. d. N. De ce fait, la marge entre le volume de la fabrication et les nécessités de la consommation légitime sera réduite au minimum, et la matière même sur laquelle travaillaient des bandes de trafiquants sans scrupules se trouvera ainsi progressivement condamnée à disparaître.

Cette Convention constitue donc un réel progrès sur les précédentes. En outre, la liste des drogues soumises au contrôle est beaucoup plus importante que jusqu'à maintenant, le contrôle s'étendant en fait à tous les stupéfiants considérés comme drogues donnant lieu à la toxicomanie, ou avec lesquels il pourrait être possible de fabriquer de telles drogues. Les Etats ayant ratifié la Convention devront établir une administration spéciale qui aura pour mission d'appliquer la Convention, de réglementer et de contrôler le commerce des drogues, et aussi d'organiser la lutte contre la toxicomanie. Une étroite surveillance devra être exercée sur les quantités de drogues fabriquées ou en stock, et sur leur distribution à la sortie de la fabrique. Les quantités de matières premières remises aux fabricants seront elles aussi soumises à une limitation.

Il va sans dire qu'il faut que cette Convention tende à devenir universelle si l'on veut pouvoir en obtenir les résultats efficaces sur lesquels on compte, en attendant une nouvelle étape, déjà envisagée par l'Assemblée de la S. d. N., c'est-à-dire la limitation de la production des matières premières elles-mêmes.

La Suisse ayant ratifié la Convention, en décembre 1932, l'entrée en vigueur de cette dernière appelle forcément une modification à la loi fédérale actuelle.

Signalons en terminant l'existence de diverses organisations privées qui combattent le danger des stupéfiants. Leur action est indispensable pour renseigner le public, car, pour qu'une action législative ait une valeur réelle, il faut qu'elle soit appuyée par l'opinion populaire. En Suisse, cette œuvre de popularisation est accomplie par le *Comité national suisse de défense contre les stupéfiants*, qui nous intéresse doublement, sa constitution étant due à l'initiative de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. Une des premières

Le Conseil International des femmes à Stockholm

Coup d'œil sur la Conférence

Il est difficile de résumer en peu de mots le travail accompli à Stockholm, car quelque consciencieuse et approfondie qu'ait été l'activité des sous-Commissions quelque nombreuses qu'aient pu être les résolutions votées en séances plénières, le résultat pratique à obtenir dépend surtout de chacun des Conseils Nationaux affiliés, et du sérieux et du zèle avec lesquels seront mises en pratique les conclusions de ces échanges de vues. En tout cas, l'intérêt des délégations nationales s'est manifesté très vif, et les propositions présentées avaient été dans la majorité des cas très soigneusement préparées, ce qui, vu la différence des opinions, ne pouvait manquer d'amener des prises de positions parfaitement nettes. Mais, et là était aussi une des joies de ces séances, le désir d'entente était si réel, se manifestait si clairement dans toutes les discussions, que, même là où se heurtaient les conceptions les plus opposées, on finissait toujours par trouver un terrain d'entente. C'est dans cet esprit qu'a été acceptée une proposition de l'Alliance Internationale pour le Suffrage en vue d'une coopération plus étroite entre ces deux grandes organisations internationales, et une sous-Commission a été désignée pour entrer en relations avec l'Alliance, car de tous côtés l'opinion s'est fait jour que l'on ne devait laisser échapper aucune occasion de coordonner les forces actives pour le bien et d'augmenter par là leur influence.

Et ceci est véritablement pour nous l'impression la plus forte que nous rapportons de cette Conférence que cette volonté de compréhension mutuelle qui s'est manifestée dans toutes les occasions, et qui a encore renforcé notre conviction que des liens puissants se tendent d'un pays à l'autre sur lesquels nous pouvons compter, même à l'heure où il peut nous sembler que tout menace de s'effondrer.

Le travail du « Joint Committee », du « Comité de Liaison », du « Comité des Organisations féminines internationales pour le Désarmement » et de l'Institut de Coopération intellectuelle a déjà été souvent mentionné dans ce journal: aussi ne nous étendrons-nous pas sur les rapports qui furent présentés à ce sujet. Un rapport sur la question de la nationalité de la femme mariée nous a vivement intéressée, parce qu'il éclairait le problème sous tous ses divers aspects et montrait les différences d'opinions dans le Comité consultatif féminin, dont la majorité trouvait qu'il fallait s'opposer de toutes ses forces à la ratification de la Convention de La Haye, alors que la minorité, estimant que la tâche de cette Commission était maintenant terminée, demandait sa dissolution. Une proposition de conciliation

fut présentée par M^{lle} K. Hesselgren (Suède), d'après laquelle la Commission pourrait subsister, mais au lieu de combattre dans un sens négatif contre la Convention de La Haye, devrait travailler de façon positive dans tous les pays à l'amélioration des législations nationales, afin que lorsqu'en 1936 la Convention de La Haye sera revisable, on se trouve en face de résultats et de propositions pratiques. Cette suggestion très sage pourra sans doute rallier aussi la minorité.

Mais au milieu de toutes ces discussions revenait sans cesse la préoccupation de la paix, de laquelle dépendaient toutes les autres questions, et au sujet de laquelle toute la gamme des problèmes fut touchée, depuis celui des relations intellectuelles et du désarmement moral, jusqu'aux revendications les plus radicales concernant le refus de service et les préparatifs indirects de guerre. — La Commission pour l'égalité de la morale a présenté un rapport sur des progrès accomplis d'importance essentielle, notamment en ce qui concerne la Commission officielle de la S. d. N. où la traite a pu être maintenant qualifiée de délit, et en second lieu en ce qui concerne des succès pratiques de l'idée abolitionniste, à Tokio, par exemple, où, quand bien même le Japon est considéré comme la « terre classique de la prostitution », et où, il y a cinq ans encore, on affirmait que rien dans ce domaine ne pouvait être changé, le « quartier réservé » existant depuis 1652 a été fermé récemment. Une pétition portant les signatures de 50.000 femmes japonaises a précédé cette fermeture. La revendication de la même législation en matière de moralité publique pour les colonies que pour la métropole commence aussi à produire des effets, puisque on a pu annoncer la fermeture des maisons publiques à Hong-Kong.

La Commission du Travail féminin, en plus de son enquête sur l'inspection féminine des fabriques et sur le travail de nuit des femmes, s'occupe forcément beaucoup du mouvement qui se dessine contre le travail professionnel des femmes, et de la lutte qui doit être menée presque dans tous les pays en faveur du droit au travail de la femme. L'élimination de la femme mariée constitue dans la règle la première étape de cette exclusion de la femme — à l'exception, semble-t-il, de l'Italie, où, lorsque deux femmes, l'une mariée l'autre célibataire, se présentent pour le même poste, la préférence est donnée à la femme mariée.¹

La Commission d'Education s'est occupée, entre autres questions, rendues urgentes par les nécessités du temps présent, du problème de l'éduca-

¹ Contrairement à cette assurance rapportée par notre collaboratrice, un article du *Corriere della Sera* (22 juillet) nous est tombé sous les yeux, qui motive par les mêmes sempiternels arguments sentimentaux et inexactes de famille et de maternité le renvoi d'un bon nombre de femmes des postes qu'elles occupaient jusqu'à présent. (Réd.)

activités de ce Comité a été la publication d'une petite brochure de vulgarisation¹, que nous recommandons chaudement à toute personne intéressée par cette question. H. Z.

La jeunesse et la S. d. N.

Le sous-Comité d'experts qui étudie les meilleurs moyens de faire connaître à la jeu-

¹ *La lutte contre le danger des stupéfiants*. Au siège du Comité. Grand-Pont, 2. Lausanne.

nisse les buts et l'activité de la S. d. N., vient de tenir à Genève sa session annuelle durant la deuxième quinzaine de juillet. Nos lecteurs savent qu'une seule femme fait partie de ce sous-Comité: M^{lle} Dreyfus-Barney, vice-présidente de la Commission de la Paix du Conseil International des Femmes.

Le but de ce sous-Comité étant d'examiner les meilleurs moyens de coordonner tous les efforts, officiels et privés, qui peuvent fami-

tion sexuelle, et comme nombre de parents ne se trouvent pas en mesure de donner eux-mêmes cette éducation à leurs enfants, la Commission adresse un appel à toutes les femmes pour que le personnel enseignant soit préparé à venir en cas de besoin en aide aux enfants, chez lesquels l'ignorance ou des révélations maladroites peuvent amener des troubles mentaux sérieux.

C'est sur un travail devenu également urgent que la Commission d'Emigration a présenté son rapport, attendu qu'elle n'a plus seulement à se préoccuper de la situation des émigrants, mais bien de celle d'une foule de gens qui, ne pouvant plus trouver de gain à l'étranger, sont souvent renvoyés chez eux sans ressources. Lorsque la maladie se met encore de la partie, et que leur pays d'origine est éloigné, les ports d'embarquement sont encombrés de ces malheureux dans une situation absolument lamentable.

... Ce ne sont là que des aperçus du travail accompli. Car cela nous conduirait trop loin de mentionner les activités de toutes les 14 Commissions du C. I. F., comme ses activités administratives, telles que sa situation financière, le transfert de ses bureaux à Paris, la situation du *Bulletin*, dont l'édition française, qui accuse le plus petit chiffre d'abonnés, est par conséquent menacée dans son existence même, alors que l'édition anglaise est si solidement assurée qu'elle peut soutenir les deux autres éditions.

Des 42 pays affiliés au C. I. F., 26 étaient représentés.¹ Nous avons toutes douzeusement ressenti l'absence des femmes allemandes qui, jusqu'à présent, ont été les plus précieuses collaboratrices du mouvement féministe international. Les Autrichiennes et les Polonaises ont dû faire aussi excuser leur absence, de même que beaucoup d'autres déléguées, que les grandes difficultés d'obtention d'autorisation de voyage ont arrêtées. Tout ceci a naturellement jeté une ombre épaisse sur cette réunion, si ensolée et égayée d'autre part par la chaude hospitalité des femmes suédoises, qui se sont si bien dépensées pour nous en attentions charmantes que la séparation d'avec ces nouvelles amies scandinaves a été vraiment un chagrin. Peut-être est-ce aussi justement le fait que le féminisme traverse aujourd'hui une période de crise qui nous a fait éprouver plus fortement le bienfait de ces réunions: au milieu de toutes ces difficultés, nous avons pris conscience que le féminisme est une force avec laquelle notre époque doit compter, et que, pour parler avec Gertrud Bäumer, il n'est plus possible de revenir en arrière de la phase de développement organique comme celle qu'il a atteinte actuellement.

(Trad. française.)

C. NEF.

¹ La Suisse (Alliance nationale de Sociétés féministes suisses) était représentée à cette Conférence par M^{lle} C. Nef (Herisau) et Dr. René Girod (Genève). (Réd.)

liariser les jeunes générations avec l'œuvre de la S. d. N., et l'habituer à considérer la coopération internationale comme le mode normal de régler les affaires du monde, les questions à l'ordre du jour de cette dernière session touchaient notamment aux films éducatifs, à la radiodiffusion éducative, à la révision des manuels scolaires, aux voyages et échanges de jeunesse, à l'enseignement post-scolaire, au désarmement moral, etc., etc.

tionale et sur nos possibilités d'adaptation à un nouvel et meilleur ordre de choses! En cherchant comment habituer les jeunes générations à considérer la coopération internationale comme la méthode normale de régler les affaires du monde, nous sommes amenés à une révision de nos propres notions et jugements des problèmes du nationalisme et de l'internationalisme.

La première partie du cours contient des renseignements sur la S. d. N. le B. I. T. et la Conférence du désarmement. 33 Etats ont pris des mesures pour introduire l'enseignement de la S. d. N., 19 encouragent une révision des mandats, 21 facilitent des voyages aux élèves, 14 font des échanges d'élèves et 3 organisent des conférences d'éducateurs. Le B. I. E. stimule les bonnes volontés en transmettant les renseignements sur les progrès scolaires d'un pays à l'autre et éveille ainsi une saine émulation entre les nations. Il ne s'agit pas de faire de la propagande militante, cela irait à fin contraire, il s'agit de rendre conscients les maîtres et les élèves des faits probants de l'interdépendance internationale.

La seconde partie traite de la psychologie appliquée à l'éducation internationale. Nous sommes mieux adaptés aux réalités du monde matériel qu'aux réalités propres à l'homme moral et à l'homme social. Les Etats sont enclins à faire valoir que les questions d'éducation relèvent uniquement de leur souveraineté, et pourtant les faits démontrent l'interdépendance internationale dans tous les domaines: économie, sociologie, géographie, histoire. Nous ne pouvons donc concevoir comme suffisant un enseignement purement national. La guerre nous a révélé cette interdépendance

comme elle nous a révélé la difficulté de rétablir l'harmonie. La tâche de l'éducateur est d'adapter l'enfant, de façonner dans son esprit un instrument spirituel lui permettant de comprendre et de se conduire. Il faut pour cela lui aider à se défaire de l'égoïsme intellectuel et moral, à se libérer de l'emprise des contraintes sociales, et de s'adapter au monde par la pratique de la réciprocité.

L'instinct combatif des enfants sera canalisé par les sports, les jeux d'équipe, le scoutisme. Il y a bien des manières de faire preuve de courage et d'héroïsme, en dehors des guerres et du métier de soldat. N'y aurait-il pas lieu de faire naître les plus admirables héros?

Nous voudrions pouvoir citer les exemples si frappants puisés dans l'observation des enfants eux-mêmes et nous ne saurions faire mieux que d'engager nos lecteurs à se procurer ces études.

L'internationalisme n'est pas un dogme, mais une réalité vivante; c'est ce que nous démontrons la 3^{ème} partie du cours avec ses suggestions méthodologiques pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

A. de M.

L'Instruction publique en Egypte. Publications du Bureau international d'Education. N° 25. (24 p.). Prix: 1 fr. rue des Maraichers, 44. Genève.

Cette monographie contient un rapport succinct sur toutes les institutions d'Instruction de l'Etat égyptien. En 1917 le Ministère d'Instruction publique avait entrepris de combattre l'analphabétisme qui régnait dans le pays, la proportion d'habitants d'alors sachant lire étant de 8 %.

Aujourd'hui plus de 200.000 enfants reçoivent l'Instruction gratuite, et nombreux sont les cours pour ouvriers, artisans et paysans. Pour former les institutrices, les méthodes les plus modernes ont été introduites; l'économie domestique fait partie des études; il y a des classes spéciales pour institutrices d'aveugles. A Guizh un collège pour d'une riche bibliothèque, de laboratoires scientifiques d'un gymnase pour la culture physique, prépare les jeunes filles de la haute société à devenir de bonnes maîtresses de maison.

Ce rapport ne nous dit pas si les femmes sont admises dans toutes les écoles supérieures et toutes les facultés d'Universités. Cependant nous trouvons parmi les 663 étudiants en médecine 13 étudiantes et 131 élèves à l'école des sages-femmes, infirmières et masseuses. Notons que depuis 3 ans, il s'est formé 57 sections de Girls-guides, sous le Haut patronage de sa Majesté le Roi, et qu'on compte déjà 2700 éclairées.

A. de M.

L'Instruction publique en Estonie. Publications du B. I. E. N° 26 (15 p.). Prix: 1 fr.

Nous relevons dans l'organisation du service estonien de l'Instruction le soin donné aux minorités qui jouissent de l'autonomie culturelle. Tous les Estoniens apprennent une seconde langue. Les écoles complémentaires sont adaptées aux besoins des différents districts, l'horaire diffère suivant la distance qui sépare les élèves des bâtiments d'école. Elles sont divisées en écoles d'Instruction générale et en écoles de caractère professionnel pour les travaux manuels et l'économie domestique (jardinage, apiculture, pisciculture, tissage, coopératives, administration

locale et comptabilité, travaux sur bois, sur métal, sur cuir, construction, électricité. Ces écoles sont aussi bien destinées aux filles qu'aux garçons.

A. de M.

M^{lle} BUTILLAT, JOSEPH DANIEL, M^{me} E. BAUDOUIN, M^{lle} BRUNHES, M^{lle} GAULLET: *Le travail de la mère hors de son foyer et sa répercussion sur la natalité*. Editions Mariage et Famille, 86, rue de Gergovie, Paris; 6 fr.

Echo des rapports et discussions de la Commission catholique du Congrès national de la natalité, tenu à Dijon en septembre 1932, ce petit livre se réclame de la parole du pape: « Le travail de la mère hors du foyer est un abus néfaste et qu'il faut à tout prix faire disparaître. » Hélas! cet abus néfaste, résultant de conditions économiques et morales effroyablement complexes et enchevêtrées, et auquel tant de sociologues et de moralistes se sont déjà attaqués, n'est pas près de disparaître.

Successivement, le livre étudie cette question du travail professionnel de la mère en rapport avec la natalité, l'éducation des enfants, le salaire du père, la désagrégation de la famille, — rendant responsable de cette désagrégation la loi et la jurisprudence, — et énumère les remèdes économiques, civiques et sociaux à cette situation regrettable. Les lecteurs qui pensent comme moi que le remède le plus efficace est le relèvement du salaire du *paterfamilias* éprouveront peut-être quelque scepticisme quant à la valeur réelle et pratique des moyens proposés. Ils sont bons, certes, mais insuffisants.

J. V.

On voit qu'il y a eu là ample matière à d'intéressants échanges de vues, et à des conclusions utiles. Notons tout spécialement la décision prise de charger M. J. Destree (Belgique), l'un des membres du sous-Comité, de l'élaboration d'un film documentaire et éducatif sur la S. d. N. (choses joliment nécessaires, par parenthèse, car, jusqu'à présent, tout ce que l'on possède dans ce domaine est d'une navrante pauvreté ! (Réd.), les détails fournis par des Comités nationaux en relations avec ce sous-Comité sur la publication de manuels sur les relations internationales, et les résultats d'une enquête menée par l'Institut de Coopération intellectuelle de Paris sur les aspects éducatifs de la radio-diffusion. M. F.

Les effets du chômage sur les enfants et les adolescents en Suisse

Au moment où l'on se préoccupe tant du chômage au point de vue politique, économique, ou social, il est du plus grand intérêt de connaître ses répercussions sur les jeunes générations. Elles sont d'une gravité impressionnante.

La crise économique se fait sentir plus particulièrement chez nous depuis le début de l'année 1931. Quelques industries sont durement atteintes, celles du textile, des machines et plus encore la broderie, l'horlogerie et leurs branches annexes. La population de la Chaux-de-Fonds et de Saint-Gall a diminué. Dans la Suisse orientale, beaucoup d'ouvriers possèdent des cultures potagères ou même de petites fermes et, sur ce point le Jura est moins favorisé à cause de son altitude et de son sol pauvre. Les ouvriers suisses étant, pour la plupart, des ouvriers qualifiés et semi-qualifiés, leur niveau intellectuel relativement élevé leur rend difficiles des travaux tels que drainages, constructions de routes, etc.; ils ne sont pas assez forts physiquement pour ces durs travaux, et ils craignent de perdre la délicatesse du toucher. Le nombre des chômeurs inscrits a passé de 23.000 en décembre 1930 à 50.000 en décembre 1931 et à 82.000 en décembre 1932.

Aucune étude systématique des effets du chômage sur les enfants n'a été faite jusqu'à présent en Suisse. *Pro Juventute* a envoyé un questionnaire à quelques-uns de ses collaborateurs, médecins, instituteurs, des régions industrielles du Jura neuchâtelois et bernois, et de la Suisse orientale. A ce questionnaire, trois médecins et dix instituteurs ont répondu. Cette enquête si réduite n'est en somme que des sondages en quelques points sensibles, et qui, joints à d'autres informations, indiquent que nos enfants ont relativement peu souffert, grâce aux économies des parents et aux secours de chômage.

On écrit de Saint-Imier (Jura bernois) : « Jusqu'ici les enfants n'ont pas trop pâti. Mais si la crise continue encore longtemps, la situation deviendra difficile, car l'école ne pourra plus soutenir l'effort de nourrir du quart au tiers des écoliers, comme elle l'a fait jusqu'ici, l'été aussi bien que l'hiver ».

Des médecins pensent que le chômage n'a pas entraîné un accroissement de maladies infantiles. La nourriture semble être suffisante, mais elle manque de variété et le fruit fait défaut. Des instituteurs constatent toutefois une progression dans la sous-alimentation et insistent sur l'absolue nécessité des distributions scolaires de pain et de lait. Les parents ont de la peine à renouveler la garde-robe des écoliers et la chaussure surtout. Les dons de vêtements usagés sont particulièrement appréciés. Le bienheureux fourreau ou tablier cache beaucoup de misères, mais une fois enlevé on voit des dessous absolument pitoyables.

Du Locle, un instituteur parlant au nom de ses collègues dit que le chômage a eu des effets désastreux sur le travail des écoliers... les enfants sont moins vifs et moins intelligents, l'attention et la diligence font aussi défaut.

De certaines des réponses reçues, il ressort que les devoirs à la maison sont mieux faits depuis que les pères devenus chômeurs ont le loisir de les surveiller. En d'autres cas, à défaut de cette surveillance, les devoirs sont bâclés parce que les parents, démoralisés par la crise, s'en désintéressent.

Il est bien compréhensible que le désarroi et la tristesse qui régissent dans les familles en proie aux soucis cuisants qu'entraîne le chômage, ont une fâcheuse répercussion sur le caractère des enfants. L'atmosphère familiale les oppresse; en classe, ils sont fréquemment préoccupés et l'esprit absent. Même les écoliers les plus jeunes souffrent inconsciemment de la situation. On voit qu'ils ne se sentent pas en sécurité, et il est évident qu'on ne peut les blâmer de leur inattention (rapport de M. Dottrens, directeur d'école genevoises).

¹ *Children, young People and Unemployment*, brochure éditée par l'Union internationale de secours aux enfants, 15, rue Lévrier, Genève, 150 fr. s. Cette première brochure contient les exposés d'enquêtes faites en Allemagne, aux Etats-Unis, en Belgique et en Suisse. Les deux premiers exposés sont les plus complets, mais nous nous attacherons surtout à décrire la situation dans notre pays.

De Saint-Gall, on se plaint de la plus grande difficulté de maintenir la discipline. Les enfants qui n'entendent à la maison que des paroles amères, prennent l'autorité en dégoût. De Moutier (Jura bernois) vient le même son de cloche: le caractère des enfants est fortement affecté par la mauvaise humeur des parents, par leur mécontentement et par leur amertume. Ils deviennent envieux et jaloux tous ceux qui ont une position meilleure que celle de leurs parents.

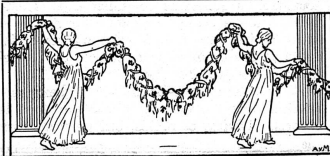
Quant aux adolescents atteints par le chômage, il n'existe pas de renseignements officiels. Sur les effets du chômage sur leur développement, c'est l'Office central pour les jeunes chômeurs de Zurich qui nous donnera des précisions. Sans avoir en mains des preuves de détérioration physique, le dit Office, étant requis à tout moment de fournir des bons pour la nourriture ou le logis, conclut que l'état de choses ne peut être que préjudiciable à la santé des jeunes chômeurs.

Au point de vue moral ou social, cet Office envisage que les jeunes deviennent pessimistes en ce qui concerne le travail, mais aussi la vie en général. Ils sont versatiles, sujets à des enthousiasmes de courte durée; si on ne les amène pas à réagir, ils deviennent indifférents et négligents. Même si on leur trouve du travail, ils ont pris de mauvaises habitudes, celle de rôder, par exemple, et emploient mal leurs heures de loisir. Les cours de perfectionnement ont remédié à quelques abus et ont fait beaucoup de bien; les plus appréciés étaient, à Zurich, les cours de langues étrangères, de sténographie, de cuisine, de premiers soins aux malades et aux accidentés. Les cours de cuisine étaient ouverts aux jeunes gens comme aux jeunes filles.

Nous pouvons conclure de ce qui précède que le chômage a des répercussions fâcheuses sur la santé de nos écoliers et de nos jeunes chômeurs et sur leur aptitude au travail. C'est une situation pénible et qui peut devenir plus intolérable encore. Mais, si nous étudions la situation en Allemagne et aux Etats-Unis, par exemple, nous pouvons nous dire privilégiés. La plus poignante détresse émane des rapports de ces pays que publie l'Union Internationale de Secours aux enfants. Les privations matérielles atteignent sérieusement la jeune génération. Il faut lire ces pages, dont toute exagération sentimentale a été soigneusement écartée, pour se rendre compte jusqu'à quel point le chômage, en détruisant à la longue l'harmonie de la famille et le rythme normal de la vie, compromet l'éducation intellectuelle, morale et sociale de l'enfant. V. DELACHAUX.

Toujours la Radio

Un bon nombre de lettres, répondant à notre dernier article sur ce sujet brûlant, nous ont apporté, soit l'écho de démarches faites auprès des autorités pour le rétablissement des causeries féministes, soit des protestations contre leur suppression, soit encore un jugement sévère sur le



A travers les Sociétés

La Société d'utilité publique des femmes suisses

a tenu sa 44^{me} Assemblée générale les 26 et 27 juin dernier, à Arbon. Environ 500 femmes venant de toutes les parties de la Suisse y prirent part. M^{lle} Bertha Trussel (Berne), qui fut pendant 22 ans une présidente des plus actives, ayant donné sa démission, a été nommée présidente honoraire. M^{me} Schmidt-Stamm (Saint-Gall) lui succéda à la présidence.

Le rapport annuel a donné un aperçu de l'activité étendue de la Société, qui compte actuellement 153 sections. Elle s'est occupée tout spécialement de la lutte contre la tuberculose, de l'organisation de cours divers, voire même de cours de cuisine pour jeunes garçons, d'œuvres d'entraide aux populations montagnardes, en faveur des chômeurs, aux mères de familles nécessiteuses etc. Une attention toute spéciale est vouée également par toutes les Sections à la question si importante de l'apprentissage ménager. Une fort belle conférence de M^{lle} Somazzi (Berne) sur ce sujet: *La mère comme éducatrice*, termina cette Assemblée. Z.

A Eben-Hezer.

En 1899, sœur Julie Hofmann recueillait, dans un petit appartement, à Lausanne, deux enfants infirmes et délaissés; avec douze enfants, elle s'installa ensuite dans une petite maison à Pully. Elle obtint du Conseil d'Etat la permission de

programme de l'heure *Quand les enfants sont couchés*. A Genève, comme dans le canton de Vaud, comme dans le Jura bernois, on l'estime inconvénient et bête, et une démarche d'ordre général paraît s'imposer.

Nous continuons, malgré les vacances, à recevoir très volontiers toutes les lettres que l'on nous adressera sur ce sujet, afin de pouvoir agir avec d'autant plus de poids auprès de qui de droit.

Le cinéma et les enfants dans le canton de Vaud

Par arrêté du 11 juillet 1933 et en complément des dispositions de l'arrêté du 4 octobre 1927 sur les cinématographes et les dépôts de films, le Conseil d'Etat du canton de Vaud vient d'interdire l'admission aux représentations cinématographiques des enfants âgés de moins de seize ans, même accompagnés. Dans certains cas même, le Département de Justice et Police et les municipalités pourront étendre cette interdiction aux jeunes gens n'ayant pas dix-huit ans révolus.

Sont exceptées de ces dispositions les représentations auxquelles les enfants peuvent être admis à la suite d'une décision prise par l'autorité municipale. Les enfants âgés de moins de seize ans pourront donc assister à des représentations cinématographiques ayant un caractère essentiellement instructif ou récréatif. La municipalité accordera l'autorisation après avoir, le cas échéant, consulté la Commission scolaire. Le programme de la représentation devra être soumis suffisamment à l'avance à l'autorité communale, qui se fera présenter les films sur l'écran chaque fois que les circonstances l'exigeront.

Ces nouvelles dispositions auront force de loi dès le 1^{er} août.

Bravo! Après l'arrêté du même ordre du Conseil d'Etat de Genève, la Suisse romande peut s'estimer « à la page » dans ce domaine. Et, sans doute, à Lausanne comme à Genève, le Cartel d'hygiène sociale et morale n'est-il pas étranger à cette décision...

L'activité du Comité International féminin pour le désarmement

Vient de paraître le rapport de ce Comité, dont nos lecteurs connaissent bien l'existence, sur l'ensemble de son activité depuis septembre 1931 — date de sa fondation — à juillet 1933. Son siège est, comme on le sait, à Genève, 25, quai du Mont-Blanc.

Ce rapport est intéressant et convainc sans peine ses lecteurs de l'utilité, de la nécessité même, de l'existence de ce Comité. Ses bureaux sont devenus un centre de travail international, où l'on se rencontre et se renseigne. Il transmet à la Conférence du Désarmement l'opinion publique féminine, et réciproquement tient ses organisations fondatrices au courant du travail fait par la Conférence, les renseignant aussi en temps utile sur les mesures urgentes à prendre, afin qu'elles puissent soulever l'opinion des femmes de leurs pays par des articles dans la presse, des meetings, etc.

Ce qui a déjà été accompli par ce Comité, les lecteurs de ce journal le savent: le grand effort de la pétition pour le désarmement, l'unification des points de vue des organisations fondatrices, les députations, les conférences d'étude, les meetings, les réunions familiales. L'édition de cartes postales, etc. Le Comité ne possède en propre ni ressources, ni fortune; l'aide financière lui est

faire une collecte annuelle qui lui permet de faire vivre ce petit monde. A côté des enfants, quelques hommes et des femmes incurables, infirmes, idiots, trouvent un asile auprès de sœur Julie.

Au bout de peu de temps, la maison devint trop petite. Confiant dans l'avenir, avec le soutien d'un comité, sœur Julie décida de bâtir l'asile de la Perraudetaz, à Pully, inauguré en 1910, où étaient admis femmes et hommes. Quelques années plus tard, cette maison, pourtant grande, était à son tour trop petite; la Prairie, à Chailly, fut alors achetée en 1920; les femmes y sont hospitalisées. Le nombre des admissions et des demandes croissant toujours, le Comité d'Eben-Hezer prit alors la résolution d'édifier un troisième asile, à Chailly, près de l'Ecole ménagère de la Société d'utilité publique des femmes suisses, qui a été inauguré le 27 mai. Les trois asiles d'Eben-Hezer peuvent recevoir plus de trois cents malades; le budget des trois maisons atteint plusieurs centaines de mille francs. Et les besoins sont grands encore.

N'est-ce pas l'occasion de répéter avec le Conseil d'Etat vaudois de 1920: « La femme ne sait ni créer, ni organiser, ni durer »? Les hommes ayant changé, il se pourrait que l'autorité exécutive vaudoise ait changé d'opinion, mais elle ne l'a point encore fait savoir...

S. BONARD.

Pour les enfants anormaux.

L'année 1932 a apporté à l'Association suisse en faveur des enfants anormaux l'aide précieuse du don national (337.000 fr.). Cette somme, jointe à la subvention fédérale, a permis d'organiser mieux plusieurs des œuvres de secours.

Le Secrétariat a pu faire valoir son influence dans certaines nouvelles lois cantonales d'assistance. Le Centre romand d'action a suscité la fondation de la Société romande en faveur des sourds-muets et a participé à la création du Foyer des aveugles à Genève.

Pour donner une idée des activités nombreuses et bienfaitantes de cette Association (rapport de

venue jusqu'ici des souscriptions des organisations fondatrices, de dons de collections. Aussi, et malgré la plus stricte économie, il ne lui reste que de quoi vivre pendant le mois d'août. Mais d'interrompre son activité, il ne peut être question, comme le témoigne une lettre de M. Henderson, le Président de la Conférence. Ce serait, écrit en substance celui-ci, une tragédie que la dissolution de ce Comité, et l'on ne peut trouver de termes assez élogieux pour apprécier les services qu'il a déjà rendus. Car, de plus en plus clairement, l'on sent que l'opinion publique exerce une très grande influence sur les décisions de la Conférence, et les gouvernements hésitent à s'engager, s'ils ne se sentent pas appuyés solidement par l'opinion de leurs peuples. Or, le travail déjà accompli par le Comité féminin est admirable et a puissamment aidé à faire comprendre au monde entier l'œuvre de la Conférence.

Si l'on arrive — comme Mr. Henderson le croit — à réaliser la 1^{re} Convention du Désarmement, une part de ce succès sera due au travail du Comité et des organisations féminines qu'il représente. Mais cette Convention une fois établie, il faudra la faire ratifier par les gouvernements et les parlements, et là encore la pression d'une opinion publique vigilante et bien renseignée sera nécessaire et urgente. Jamais les femmes n'ont eu à défendre une cause aussi importante et d'où peut sortir tant de bien ou tant de mal pour les générations futures.

Mr. Henderson pense que toutes les femmes estimeront comme lui qu'il faut soutenir financièrement le Comité féminin du désarmement et le faire durer. Nous sommes parfaitement d'accord avec lui, et souhaitons que toutes les Sociétés et toutes les femmes qu'intéresse cette question et l'importance de la paix mondiale envoient une contribution petite ou grande au Comité du désarmement, afin qu'il ne soit pas forcé de quitter la partie avant d'avoir atteint le but!

V. D.

Nous avons reçu...

Pour le « Fonds créé par M^{me} Gourd » (administration du journal):
M^{me} H. B. (Lausanne), en souvenir de son mari et de son intérêt pour le Mouvement 30 fr.

Pour le « Fonds du Centenaire »:
Groupe suffragiste de La Chaux-de-Fonds 20 fr.

Merci de tout cœur aux amis de notre journal qui soutiennent et encouragent de la sorte notre effort.

Le Mouvement Féministe

se vend au
numéro

à la Librairie Payot
Rue du Marché, Genève

à l'Union d. Femmes
Rue El.-Dumont, 22, Genève

à l'Administration
R. Micheli-du-Crest, 14, Gen.

à la Librairie Payot
Rue du Marché, Genève

à l'Union d. Femmes
Rue El.-Dumont, 22, Genève

à l'Administration
R. Micheli-du-Crest, 14, Gen.

IMPRIMERIE RICHTER. GENEVE

1932), nous citerons des chiffres. Il y a 195 institutions ayant obtenu la subvention fédérale, dont 12 pour aveugles, 17 pour sourds-muets, 28 pour arriérés, 5 pour épileptiques, 3 pour estropiés, 11 de catégories diverses, et 119 pour enfants difficiles. Le problème le plus ardu est celui de l'orientation professionnelle de tant d'infirmes.

L'Institut des sciences d'éducation à Genève, le *Heilpädagogische Seminar* de Zurich et celui de Lucerne forment des personnes capables d'enseigner et d'éduquer les enfants infirmes, et s'occupent aussi activement de prophylaxie médico-pédagogique.

A. DE M.

Congrès de l'Association internationale des Lycéens-Clubs.

Réuni à Rome en avril dernier, sous la présidence de M^{lle} Franciosi, ce Congrès a attiré dans la Ville Eternelle de très-nombreuses Lycéennes, qui ont été enchantées, autant de l'accueil qui leur a été fait que de la façon admirable dont ce Congrès avait été organisé. Les séances de travail ont été consacrées à des questions d'ordre administratif, puis aux relations internationales en matière littéraire et artistique; mais les fêtes, les réceptions, les visites de musées, d'institutions, les excursions ont occupé également une part très importante du temps des congressistes. Le Lycéum romain a su se conquérir sa place dans la capitale, et ses visiteurs ont eu l'occasion de s'en rendre compte.

Société genevoise d'utilité publique.

Les activités de cette société sont très utiles et variées, comme l'on peut s'en rendre compte en lisant son intéressant rapport de 1932: Citons le « Coin de terre », le visionnement de certains films, l'étude de questions d'urbanisme, des démarches pour obtenir des modifications à la loi sur les auberges, l'attribution du prix Robert-Schweibler destiné à des cas de dévouement obscur prolongé et fécond, enfin le Dispensaire alcoolique qui signale 296 malades traités pendant l'année, 3557 visites et démarches et 525 lettres.